

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la télécabine, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 13 avril 2023

PRÉSENTS : Estelle COUDERT, Vincent FREMONT, André JORDAN, Rébecca VERMANT, Catherine CULLAZ, Sylviane COTTET DUMOULIN, Laurent MUDRY, Catherine VULLIEZ, François MITHIEUX, Dominique HALLOT, Françoise JOCHUM, Sophie COTTET et Yves DELALE.

ABSENTS EXCUSES : Kévin DELALE (procuration à Catherine VULLIEZ).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Françoise JOCHUM

Le Maire demande aux élus s'ils approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars dernier. Yves DELALE a demandé lors des questions diverses que la bouche à incendie au Bas-Thex soit sécurisée. Cette intervention n'a pas été retranscrite dans le PV.

Tenant compte de cette remarque, le contenu du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est arrêté par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des subventions aux associations
- Vote des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif
- Vote des règlements sur l'eau potable et de l'assainissement collectif
- Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable - Phase 2 – Financement par emprunt
- Travaux de réaménagement des locaux de la Mairie
 - Avenants aux lots 1 (maçonnerie), 2 (plâtrerie) et 3 (faux-plafonds)
 - Attribution du lot n°12 – mobilier construit
- Projet de nouvelle salle du Conseil et des Mariages
 - Dépôt du dossier d'urbanisme
 - Dépôt des dossiers de demandes de subventions (Département et Région)
 - Proposition de lancement des appels d'offres
- Championnat du Monde de ski Junior 2024 :
 - Marché de maîtrise d'œuvre pour le tunnel skieur
 - Demande des autorisations d'urbanismes
 - Lancement de l'appel d'offre
- Location du terrain au Vernay Bron pour l'activité de Paintball
- Compte rendu de la commission d'urbanisme du 27 mars 2023
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire passe la parole à Rébecca VERMANT, adjointe. Elle présente aux élus les montants des subventions proposés par les élus de la Commission qui ont étudiés les dossiers au préalable.

ASSOCIATIONS	ANNEE 2023
Vivre à Saint Jean	3 200,00
Ski Club	28 000,00
Club Rencontres et Loisirs	1 500,00
Secours en montagne	1 500,00
Brass Band	13 000,00
Comité de Jumelage	5 454,00
La Ruche (Familles Rurales)	1 000,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 600,00
APEP - parents élèves école	3 130,00
Judo Club	340,00
Country Valédo	500,00
Coopérative scolaire	7 150,00
ESVA Enfance Sportive Vallée d'Aulps	1 420,00
Théâtre Mad House	440,00
Union Nationale des Combattants 74	500,00
Taninges Accor Gym	80,00
Club nautique de Morzine	220,00
TOTAL	70 034,00

Le Maire tient à préciser que la subvention du Ski-club inclut une subvention exceptionnelle de 7000€ pour la création d'une cabane de chronométrage pour les championnats du Monde de ski Junior. C'est une participation financière de la Commune au projet qui comprend également la destruction des 2 cabanes actuelles, anciennes et mal positionnées. La nouvelle intégrera un espace de rangement pour les piquets.

Le Maire confirme qu'elle sera implantée sur une parcelle communale du domaine skiable, qu'elle appartiendra à la Commune et que la Communauté de Communes, CCHC, a confirmé qu'aucune demande d'urbanisme n'est nécessaire en raison de sa dimension.

Yves DELALE demande si cet aménagement aurait pu être subventionné par le Département. Le Maire répond qu'elle n'a pas été intégrée à la demande initiale du Département et il n'aurait probablement pas retenu cette dépense car elle n'est pas directement liée au Championnat du Monde.

Rébecca VERMANT confirme que le Brass Brand a demandé 11 500€ plus une subvention exceptionnelle de 1500€ pour le Festival de musique qui aura lieu en juillet prochain. Le Maire rappelle la tenue de deux beaux concerts à la Sainte Cécile et à l'église de la Moussière, depuis l'arrivée du nouveau Chef d'orchestre.

Rébecca VERMANT rappelle que la subvention pour la Ruche de 1 000 € est une provision. La subvention définitive sera calculée sur le nombre d'enfants de la Commune inscrit à la ruche, à raison de 3€ par enfant et par jour, dans la limite de 14 jours par an.

Le Maire remercie Aulps' But pour l'organisation des tournois de pétanque, moments conviviaux à la station pour lesquels l'association n'a pas demandé de subvention, juste du gravier et la préparation des terrains par les Services techniques de la Commune.

Comme l'année précédente, les montants des subventions ont été calculés sur le nombre d'adhérents qui habitent la Commune. ex : 20€ par adhérents pour l'APEP, le judo, ESVA, la gym, le théâtre, le club nautique... Une enveloppe de 55€ par enfant de l'école a été attribuée à la Coopérative scolaire pour financer les activités et sorties culturelles et sportives des enfants de l'école.

Catherine VULLIEZ demande si les associations participeront à des animations portées par la Commune comme la Foire d'Automne. Le Maire répond que les associations répondent toujours présentes lorsqu'on les sollicite. Il tient à les remercier ainsi que les bénévoles. Le maintien du tissu associatif est important pour la vie du Village.

Les élus votent, à l'unanimité, les subventions aux associations, pour l'année 2023, tels que présentées.

VOTE DES TARIFS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire rappelle que la dernière augmentation des tarifs de l'eau de 3% en 2018. Il précise qu'en prévision du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes, en 2026, il est demandé aux Communes d'anticiper une homogénéisation des tarifs qui s'appliqueront à toutes les Communes de la Vallée. A ce jour, les Communes appliquent des tarifs très différents, Saint Jean d'Aulps se situant dans la partie basse.

Le Maire présente les tarifs de la Commune, les tarifs des autres Communes de la CCHC et des simulations d'augmentation. Vincent FREMONT, adjoint, rappelle que les coûts d'entretien de la STEP, l'achat de matériels, les factures énergétiques ont augmentés. La question n'est pas de répercuter ces hausses importantes mais d'en tenir compte dans la discussion.

Le Maire ajoute qu'il faut faire attention au pouvoir d'achat des habitants qui subissent déjà l'inflation actuelle. Cependant, des lourds investissements sont portés par la Commune sur l'eau et l'assainissement.

Yves DELALE évoque les hameaux qui n'ont pas l'assainissement collectif et qui doivent avoir des installations individuelles très coûteuses. C'est pourquoi, le Maire veut lancer les chantiers de raccordement à l'assainissement collectif dans les hameaux non desservis à ce jour, comme les Onchets, le Mont d'Evian et le Moulin de la Perry.

Après discussion et simulation des augmentations, les élus votent, à l'unanimité, une augmentation de 2% des tarifs de l'eau et de l'assainissement, les abonnements restent aux mêmes tarifs. Pour exemple : une facture annuelle de 120m² d'eau consommé augmentera en 2023 de 5,17€. La recette supplémentaire pour la Commune est estimée à 11 000€.

Le Maire informe les élus qu'une borne de puisage a été installée à la sortie des services techniques. Cette borne verte permet aux professionnels qui en font la demande auprès de la Mairie de puiser de l'eau, comme les entreprises ORTEC, quand elles sont en intervention sur le secteur. A ce jour, seule la ferme du Mont Caly a fait la demande. Vincent FREMONT ajoute que cette borne est une solution encadrée et une réponse à l'utilisation illicite des bornes incendie. Il rappelle que l'utilisation de borne incendie est interdite par la loi (*peine de cinq ans de prison et amende allant jusqu'à 75 000 euros*).

La borne actuelle est équipée d'un compteur mais dans la pratique, il n'est pas possible de contrôler chaque débit, le Maire propose donc pour cette année de voter un forfait annuel d'utilisation.

Après discussion, les élus, à l'unanimité, votent le forfait annuel d'utilisation de la borne de puisage à 60€.

Le Maire rappelle aux élus que dans le cadre de vente de biens immobiliers, les vendeurs ou notaires demandent à la Commune un contrôle de l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales. Vincent FREMONT explique qu'un agent technique se déplace alors et verse des produits colorants dans le réseau et vérifie que les eaux usées rejoignent le réseau d'assainissement collectif et que les eaux pluviales partent dans un réseau spécifique. Pour rappel, les 2 réseaux doivent être séparés. Dès lors, la Commune atteste de la conformité ou non de l'installation.

Le Maire propose aux élus que cette prestation de service soit facturée aux vendeurs comme peut l'être les diagnostics énergétiques réalisés par des entreprises privées ou le contrôle du SPANC fait par la CCHC. Il ajoute que de nombreuses communes font payer ce contrôle.

Après discussion, les élus votent, à l'unanimité, un forfait pour le contrôle de l'assainissement collectif à 100€.

Le Maire explique que dans certains cas d'urgence ou de fuites, les services techniques peuvent être amenés à intervenir en partie sur du réseau privé d'eau. A ce jour, le matériel installé est refacturé mais le temps de travail de l'agent n'est pas refacturé car il appartient aux élus de voter un tarif horaire d'intervention. Vincent FREMONT ajoute que ces interventions restent exceptionnelles mais peuvent arriver.

Après discussion, les élus votent, à l'unanimité, un tarif horaire d'intervention de 35€ de l'heure.

VOTE DES REGLEMENTS SUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire rappelle aux élus que les projets de règlement ont été envoyés avec la convocation et demande si des élus ont des remarques ou des demandes d'explication ou d'ajout. Aucune remarque n'est formulée.

Les élus votent, à l'unanimité, les nouveaux règlements du Service public d'eau potable et d'assainissement collectif. Il précise que ces règlements pourront être modifiés dès lors que nécessaire.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE – PHASE 2 – FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Le Maire rappelle la validation lors du Conseil du 20 mars dernier, de cette phase 2 de travaux sur le réseau d'eau potable attribuée à l'entreprise SASSI TP pour un montant HT de 299 869.50€ HT.

Il précise que le dossier de subvention au Département est en attente de la commission d'attribution et la Commune est autorisée à lancer les travaux avant la notification. Pour rappel, tous les projets de ce type sont subventionnés à 30% de la dépense HT.

Le Maire présente les offres de financement de 200 000 euros sur 20 ans.

Caisse épargne : Taux du Livret A + 0,38%

Crédit agricole : Taux fixe : 4,46%

Banque des Territoires – Caisse des Dépôts : Taux fixe à 3,85% ou Taux du Livret A + 0,40%

Après discussion, les élus, retiennent à 12 voix pour, 1 abstention (Estelle COUDERT) et 2 voix contre (Sophie COTTET et Yves DELALE) la proposition d'emprunt de la Caisse d'épargne. Sophie COTTET aurait fait le choix du taux fixe de la Banque des Territoires.

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE – AVENANTS AUX TRAVAUX

Le Maire rappelle que les travaux de la Mairie sont en cours et que les élus peuvent visiter le chantier en présence ou non des entreprises.

Il présente les avenants suivants :

Pour le lot 1, l'avenant de 4 000€ HT concerne la création de la trémie pour l'escalier, réalisée par l'entreprise de maçonnerie Générale Déco de l'Ain car lorsqu'il a fallu réaliser l'ouverture pour le futur escalier. Le lot menuiseries intérieures n'était encore pas attribué. Par conséquent, pour le lot 6 – menuiseries intérieures, la trémie de l'escalier ne sera pas facturée.

Pour le lot 2, l'avenant de 5 251€ HT concerne le déplacement de 2 cloisons internes, ce qui a permis d'augmenter la surface de 2 bureaux qui suite à la pose de l'escalier paraissaient plus petits que sur les plans. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise d'Angelo et Agus.

Pour le lot 3, l'avenant de 6 250€ HT concerne le plafond de la Salle du conseil. Initialement, prévu en toiles tendus, ce lot 4 avait été abandonné par les élus (séance du 14 mars 2022) car l'offre était trop élevée. Par conséquent, le plafond de la salle du Conseil a été réalisé comme les autres plafonds par l'entreprise Générale Déco de l'Ain.

Le Maire confirme que ces avenants sont de 15 501 € HT.

Yves DELALE demande à quelle date les travaux seront finis. Vincent FREMONT répond fin mai et ajoute que les délais ont été rallongés car toutes les entreprises n'ont pas été retenues en même temps, ce qui a compliqué la coordination du chantier.

Le Maire regrette qu'aucune entreprise de la Commune ou des alentours n'ait participé au projet. Aucune n'a répondu à l'appel d'offre, procédure jugée trop contraignante.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité, les avenants aux lots 1, 2 et 3 tels que présentés.

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE – ATTRIBUTION DU LOT 12 – MOBILIER CONSTRUIT

Le Maire confirme que ce lot est le dernier à être attribué. Il concerne la banque d'accueil. Le Maire présente les plans et des photos de banque similaire.

Après discussion sur les couleurs et matières proposées, les élus ont décidé à l'unanimité de revenir vers l'architecte pour lui demander 3 changements : la suppression des chants de couleur rouge, le remplacement des 2 surfaces (espace de travail et espace pour les administrés) noirs par du bois et prolongement de cette surface qui permettra aux administrés de poser des documents.

PROJET DE NOUVELLE SALLE DU CONSEIL ET DES MARIAGES – DEPOT DOSSIER URBANISME, DEMANDES DE SUBVENTIONS ET APPELS D'OFFRES

Dans le cadre des travaux de la Mairie, la question de la taille et de l'accessibilité de la salle du Conseil et des Mariages avaient été évoqués. Le Maire rappelle que la création d'un ascenseur avait été évalué à 100 000€.

Considérant que le nombre d'élus va passer à 19 à la prochaine élection en 2026 et que l'accessibilité est une obligation légale, le Maire présente le projet de nouvelle salle au lieu et place de l'agence postale communale et de la bibliothèque.

Il ajoute que ces travaux s'inscrivent dans un projet global comprenant le déménagement de l'agence postale communale et de la bibliothèque dans les anciens locaux de la trésorerie. Vincent FREMONT propose également de réaménager l'espace extérieur entre les 2 bâtiments qui n'est ni pratique ni esthétique.

Les élus discutent du projet autour du plan. Après avoir acté ces changements de locaux, le Maire propose de demander dès maintenant les subventions auprès du Département et de la Région.

Les élus valident à l'unanimité les dépôts de demande de subvention pour ce projet global de réaménagement. Le projet va être affiné puis représenté au Conseil avant le dépôt du dossier d'urbanisme et le lancement des appels d'offres.

CHAMPIONNAT DU MONDE DE SKI JUNIOR 2024 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE TUNNEL SKIEUR – AUTORISATIONS D'URBANISME – LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES

Le Maire confirme aux élus que le Département n'a pas statué sur le montant des subventions et que la réunion prévue en visio n'a pas eu lieu. Cependant, la Commune a reçu un projet de convention de partenariat signé de M. SADDIER, Président du Département.

Le Maire confirme le dépôt d'un cas par cas par le maître d'œuvre CIME pour l'enneigement artificiel des pistes auprès de la DREAL, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et que des pièces complémentaires ont été demandées à la Commune.

Le Maire confirme que l'installation d'un tunnel skieur a pour objectif de sécuriser l'arrivée sur le plateau des pistes bleu et rouge des Têtes et le déroulement des compétitions. Cependant, le Maire propose aux élus de missionner le cabinet CIME, maître d'œuvre, pour avancer sur les autorisations nécessaires et les marchés publics. Il ajoute qu'on ne peut pas attendre la réponse du Département pour lancer le dossier. Il confirme également aux élus que les marchés prévoient une clause « de faire ou de ne pas faire ».

Les élus valident à 14 voix pour et 1 abstention (Sophie COTTET) le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet CIME relatif au tunnel skieur ainsi que les demandes d'autorisations et appels d'offres correspondants au projet.

LOCATION DU TERRAIN COMMUNAL AU VERNAY BRON - INDIANA'VENTURES

Le Maire informe les élus que Pascal BERGER, gérant d'Indiana'Veitures, sollicite le renouvellement de la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale cadastrée 0E 2214 au Vernay Bron pour y organiser son activité de paint ball. Le Maire confirme la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 et rappelle aux élus qu'il convient de fixer un tarif annuel.

Après discussion, les élus, à l'unanimité, votent pour la mise à disposition de la parcelle moyennant un loyer annuel de 800€ (loyer identique aux années précédentes).

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS D'URBANISME

La commission s'est réunie les 27 mars et 24 avril 2023.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	PC07423823B0006	E 1121-1148	N	rouge 136X
RECU LE	13/03/2023	1149		blanche
NOM	SCI BLANC MANDIN			
LIEU	1901 route d'Essert la Pierre			
OBJET	Extension chalet + garage			
NUMERO	PC07423823B0007	AB 613	UC	bleue 64A
RECU LE	15/03/2023			
NOM	MARTIN Pierre			
LIEU	Grange Neuve			
OBJET	Maison			
NUMERO	PC07423823B0008	AH 195	UC	bleue 64A
RECU LE	21/03/2023			rouge X
NOM	DODD Matthew			
LIEU	410 route des Martinets			
OBJET	Démolition abris, construction garage			
NUMERO	PC07423823B0009	AB 614	UC	bleue 64A
RECU LE	27/03/2023			
NOM	PAULY Joseph			
LIEU	Grange Neuve			
OBJET	maison			

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	PC07423823B0010	A 2924	UH	bleue 79A
RECU LE	29/03/2023	2927-2938		
NOM	LE GAC Tristan	2939		
LIEU	264 chemin des Outteaux			
OBJET	Carpport			
NUMERO	PC07423823B0011	AI 255-425	UH	bleue 60A
RECU LE	12/04/2023	84	Uhpa	
NOM	BAUD Alexandre			
LIEU	Saint Jean			
OBJET	Transfo atelier en pièce à vivre + garage			
NUMERO	PC07423823B0012	B 892-904-	UH/N	bleue 38A
RECU LE	13/04/2023	873-875		
NOM	SAINT Liam	2212-892		
LIEU	365 route du Bas Thex	2203		
OBJET	Rénovation bâtiment + création d'un logement			
NUMERO	AT07423823B0001	AD 524-528		
RECU LE	24/04/2023	530-531		
NOM	Conseil Départemental	533-538		
LIEU	239 route du Collège			
OBJET	Accessibilité collège			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP07423823B0013	AB 100	UH	bleue 64A
RECU LE	13/03/2023			
NOM	SCI TIVALOMA			
LIEU	52 route de la Villaz			
OBJET	Remplacement menuiserie portes et portes-fenêtres			
NUMERO	DP07423823B0014	H 439	UC	bleue 49F
RECU LE	16/03/2023			
NOM	SARL NAGAME			
LIEU	340 route du Jourdil			
OBJET	Abri voitures			
NUMERO	DP07423823B0015	C 2783 à 2788	A	non étudié
RECU LE	20/03/2023			
NOM	RUFFIER Denis			
LIEU	Montolivet			
OBJET	Extension grange			
NUMERO	DP07423823B0016	E 36	UH	bleues 138A-140L
RECU LE	27/03/2023			
NOM	PACHOUX Fantin			
LIEU	168 route du Plan de Lesse			
OBJET	Modif. façades			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP07423823B0017 31/03/2023 RAMSAY Alexander 1160 route de la Valettaz	F 120-144 5-126-129 151	A/N	blanche bleue 70A rouge 71Y rouge 35X
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP07423823B0018 03/04/2023 ROBINSON Nicholas 635 route de l'Abbaye	AB 36 366-368	UH/A	bleue 64A
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP07423823B0019 21/04/2023 OWEN David 896 route de la Moussière	AI 120	UH	bleues 60A-61A-62B
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP07423823B0020 24/04/2023 TROKE Philip 644 route de l'Abbaye	AB 434-436 438-432 542-540 445-449	UH A	bleue 64A
OBJET	Transfo garage en habitaion, modif façades, parking			
OBJET	Balcon, fenêtre			
OBJET	Fermeture terrasse (bureau)			
OBJET	Modif façades			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0032 08/03/23 LHOMME Larry Construction maison Au Plagnon	E 1116	N	rouge 136X
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0033 15/03/23 Me THIENOT cu de simple information Les Granges	B 2342	A	bleue 111F
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0034 15/03/2023 NOVALPS cu de simple information Abbaye Nord	AB 576	UB2	bleue 64A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0035 15/03/2023 NOVALPS cu de simple information 657 route de l'Abbaye	AB 574	UH	bleue 64A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0036 17/03/2023 Me PETULLA cu de simple information 94 impasse des Fleurs d'Eau	G 920	UC	bleue 52A

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0037 20/03/23 Me DERONT Cu de simple information 77 chemin des Cîmes	G 1101	UT	bleues 52A et 54B
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0038 24/03/23 NOVALPS Cu de simple information Les Martinets	AH 46	N	rouges 58Y-71Y bleue 60A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0039 24/03/23 NOVALPS Cu de simple information Les Martinets	AH 48	N	rouge 58Y bleue 60A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0040 27/03/2023 NOVALPS Cu de simple information 637 route de la Moussière	AI 8 455-456	UC/A	bleue 61A rouge 59X

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU074323823B0041 27/03/23 NOVALPS Cu de simple information 635 route de l'Abbaye	AB 36 366-368	UH/A	bleue 64A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0042 27/03/23 NOVALPS Cu de simple information Le Couteau	B 1102- 1247-1248 2145	N	bleues 42H-44I rouges 141X-156Y-41X

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0053 24/04/23 Me BERNET cu de simple information 481 route du Bas Thex	B 825-835 836-838	UH-N	bleue 38A rouge 40Y

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0043 29/03/23 Me DERONT cu de simple information 657 route de l'Abbaye	AB 574	UH	bleue 64A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0044 30/03/23 NOVALPS cu de simple information 977 route de la Moussière	AI 81	UHpa	bleue 60A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823BB0045 30/03/2023 NOVALPS cu de simple information 82 route des Martinets	AI 359	UHpa	bleue 60A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0046 07/04/2023 Me DELOINCE cu de simple information Le Couteau	B 2143-973	N	bleue 42H rouge 41X
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0047 17/04/2023 Me Pernat Grosset Grange cu de simple information 9 route du Péage	AD 412	UA2	bleue 64A

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0048 18/04/23 Me THOMAS cu de simple information La Moussière	G 1030 G 1031	UT/N/A	bleues 52A et 54B rouge 14X
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0049 24/04/2023 NOVALPS cu de simple information 3357 route de la Moussière	G 941	UT-N	bleue 52A rouges 19X et 14X
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0050 24/04/2023 NOVALPS cu de simple information Aux Nants	D 1258	A	bleue 123A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0051 24/04/2023 NOVALPS cu de simple information Aux Nants	D 1453	A	bleue 123A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0052 24/04/2023 NOVALPS cu de simple information Aux Nants	D 1218	N	bleue 123A rouge 122X

Estelle COUDERT présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
CU23B32	LHOMME Larry	Au Plagnon	Construction maison	REFUS 03/04/23
DP22B45	BAILLEY Mark	2294 route de la Moussière	Fermeture terrasse	Opposition tacite 17/04/23
DP22B47	RAMSEY Alexander	1660 route de la Valettaz	Fenêtres-bardage	Opposition tacite 18/04/23
DP23B02	DOULCIER Gabrielle	26 impasse des Fours	Modif. façades	ACCORD 17/04/23
DP23B03	SAGE Matthieu	1821 route des Grandes Alpes	Ouvertures	ACCORD 18/04/23
DP23B06	FEIG Eric	447 route du Bas Thex	Piscine	REFUS 20/04/23
DP23B07	JEX Michaël	16 route des écoles	Agrandissement porte fenêtre	ACCORD 28/03/23
PC22B29	LIONARD William	778 route du Jourdil	Viabilisation et rénovation grange en habitation	ACCORD 24/03/23
PC22B31	WEST Christopher	Route des Grandes Alpes	Magasin de vélos	ACCORD 20/04/23
AT22B05	WEST Christopher	Route des Grandes Alpes	Magasin de vélos	ACCORD 20/04/23
PC23B01	JACQUES SERMET Georges	80 impasse de la Grangia	Reconstruction après sinistre	ACCORD 30/03/23
PC23B05	EL AMRANI Adil	Abbaye Nord	Immeuble de 6 logements	REFUS 21/04/23

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public

Yves DELALE a recontacté le SYANE pour négocier le prix du diagnostic de l'éclairage public et des coffrets électriques. Il ajoute que DEGENEVE n'est pas habilité à faire de type de prestation et que la SPIE passe par un bureau d'étude pour ce type de demande. Le nouveau tarif proposé par le SYANE est de 4854.37 € dont 2009.71 € pris en charge. Le coût pour la Commune serait de seulement 2844.66€. Le Maire propose de retenir la proposition qui permettra de prendre les décisions et faire les arbitrages nécessaires. L'objectif restant de changer les ampoules en LED pour baisser la

consommation énergétique de la Commune et de mettre aux normes les coffrets électriques. Les élus valident la démarche.

Article de presse

Le Maire revient sur les articles de presse dans le Messenger et le Dauphiné dans lesquels sa gestion est mise en cause par M. Patrick COTTET DUMOULIN, ancien Maire. Il confirme aux élus qu'un droit de réponse va être publié par un avocat.

Il tient à rappeler que l'éclairage de la télécabine a été réalisé non pas pour les restaurants mais pour la sécurité des skieurs en cas d'évacuation, pour le personnel de la station et pour les descentes en karts.

Il ajoute que les terrasses de pique-nique ont été réalisées pour offrir un confort supplémentaire aux usagers du domaine skiable et que ces travaux ont pu être réalisés grâce aux crédits des entreprises qui nous ont fait confiance.

Il confirme qu'un reliquat de factures impayées depuis 2014 s'est élevé à 594 000€. Le comptable et le commissaire aux comptes de la SAEM du Roc d'Enfer peuvent l'attester.

François MITHIEUX ajoute que M. Patrick COTTET DUMOULIN avait oublié de provisionner 300 000€ pour la grande inspection de la Télécabine qui devait obligatoirement avoir lieu car elle avait déjà été repoussée 2 fois.

La Mairie n'a jamais été convoquée au Conseil de surveillance pour la gestion des comptes de la Commune depuis 2020, ce qui n'a pas été le cas sous le mandat de M. Patrick COTTET DUMOULIN.

Il rappelle que la 1^{ère} année de son mandat, il est allé à la rencontre de la DGFIP et de la Sous-préfecture lors des points annuels sur les comptes de la Commune et que sa démarche et ses décisions ont reçus un avis favorable.

Il rappelle que les travaux de la piste de la Chanterelle ont coûté 48 000€ et que le seuil des marchés publics (en période COVID) avait été augmenté à 100 000€.

Il confirme qu'il n'a pas la main mise sur l'agenda de la Cour d'Appel de Chambéry et qu'il n'est donc pas à l'initiative du report de la date de l'audience pour les prud'hommes dans le dossier opposant la SAEM du Roc d'Enfer et M. VIGEZZI, ancien directeur de la station.

Concernant les comptes de la SAEM du Roc d'Enfer et de la Commune, il n'y a aucune dissimulation. Et il n'a jamais refusé de les communiquer. Il ajoute que ceux de la Commune sont dans le bulletin municipal, dans les comptes-rendus de séance et à la disposition du public qui en fait la demande auprès du secrétariat de la Mairie.

Réunions dans les hameaux

Le Maire propose aux élus d'aller à la rencontre des habitants dans les hameaux avant la saison estivale, afin d'échanger sur les projets communaux et de recenser les besoins des habitants. Il concède que l'information ne circule pas toujours correctement et qu'il ne faut pas se fier aux journaux. Il propose cette formule au lieu d'une réunion publique, rencontre pas toujours conviviale au cours de laquelle il n'est pas toujours facile de prendre la parole.

Petits travaux d'entretien

Yves DELALE communique les demandes suivantes :

- Revoir la fermeture des portes du cimetière
- Réparer l'électricité dans les toilettes au pied du rocher d'escalade
- Nettoyer le tuyau qui est plein de racines. André JORDAN confirme que cela sera fait quand le camion qui réalise les entretiens préventifs des réseaux passera.

Panneaux de signalisation au Rocher d'Escalade

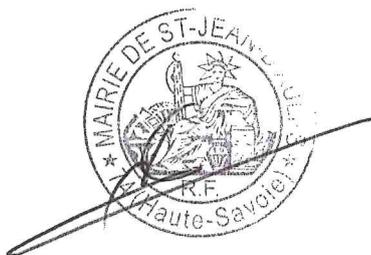
Yves DELALE interroge Françoise JOCHUM sur le projet de signalétique du rocher d'escalade. Elle répond que le projet est en cours avec notamment le secours en montagne et les pratiquants. Il inclura les informations nécessaires à la sécurité des voies et les accès (parking, dépose minute). Le Maire conseille de dissocier ce qui concerne les voitures, le stationnement et les accès au Rocher (voies, règlement d'utilisation...) car les interlocuteurs ne sont pas les mêmes, tout comme les procédures.

Cimetière

Le Maire informe les élus, en l'absence de Kévin DELALE, que 14 nouveaux caveaux de 3 places vont être réalisés au cimetière par les Pompes funèbres Mercier. Pour information, il ne reste que 3 caveaux disponibles. Il ajoute que Kévin DELALE travaille sur l'aménagement d'un nouvel ossuaire.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 22 mai à 20h dans la salle de réunion du bâtiment de la télécabine.

Le Maire,
William CHALENÇON



Le Secrétaire de séance,
Françoise JOCHUM

